

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-4-4

N° applicatif 3420

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

CONVENTIONS RELATIVES À L'OUVERTURE DE LA PRESCRIPTION DES ACTIONS DE FORMATION À LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE VIA L'OUTIL "OUIFORM"

Résumé : La montée en compétence par la formation professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BrSa) est un enjeu fondamental pour la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) afin de leur permettre un retour rapide et durable à l'emploi. OUIFORM Grand Est est un outil de connaissance et de prescription de l'offre de formation proposé par l'Etat et désormais accessible aux conseils départementaux ainsi qu'aux opérateurs de l'insertion qu'ils financent. Il a pour objet de simplifier la vie des professionnels et le parcours des demandeurs d'emploi. Le présent rapport vous propose un nouveau partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, Pôle emploi et la Région Grand Est qui permettra aux professionnels du Département et à ses opérateurs d'avoir accès à OUIFORM Grand Est et d'orienter directement les BrSa vers l'offre de formation professionnelle adaptée.

Dans le cadre de sa stratégie en matière d'insertion et d'emploi, la Collectivité européenne s'est fixée pour objectifs de développer les compétences des bénéficiaires du rSa par la formation pour faciliter leur retour à l'emploi et à l'activité.

Afin de prévenir une ancienneté excessive et bloquante dans le dispositif, l'inscription dans un parcours de formation doit en effet être recherchée le plus rapidement possible après l'entrée dans le dispositif dès lors qu'une solution d'emploi immédiate ne peut être identifiée ou en complément de celle-ci.

En 2021, le taux d'occupation par les bénéficiaires du revenu de solidarité active (BrSa) des places de formation professionnelle proposée par la Région Grand Est est de 17% en progression de 3% par rapport à 2020. Cette évolution positive doit encore bien davantage être développée.

Dans le cadre de l'accompagnement mis en œuvre par les opérateurs financés par la Collectivité européenne d'Alsace et de l'appel à projets publié le 7 décembre 2021, il est désormais attendu des référents qu'ils puissent être prescripteur de l'offre de formation et qu'ils soient garants et acteurs de la sécurisation du parcours de formation : il s'agit de travailler avec le bénéficiaire de son entrée en formation jusqu'à la sortie, d'assurer le suivi régulier et d'éviter ainsi les ruptures de parcours.

En particulier, un accompagnement du bénéficiaire du rSa par son référent est désormais demandé par la Collectivité européenne d'Alsace, pendant les 6 premiers mois suivant l'entrée en formation. Un accompagnement de même nature est attendu au moment de l'entrée dans l'emploi.

Par ailleurs, pour simplifier l'action des référents dans l'atteinte de cet objectif, il est proposé un partenariat avec la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), la Région Grand Est et Pôle emploi autour de l'outil OUIFORM.

En réunissant toutes les informations traitées par les missions locales, Cap emploi, les organismes de formation et les conseillers Pôle emploi, cet outil doit simplifier l'accès aux formations et le pilotage de l'offre ainsi que son adaptation aux besoins des entreprises.

Le libre accès au catalogue de formation par tous les partenaires se double aujourd'hui d'un outil à deux dimensions : un protocole applicatif permettant de partager les données fournies par les organismes de formation sur les parcours des stagiaires, et une deuxième solution proposant une visualisation en temps réel des offres de formation, des places disponibles, des personnes déjà positionnées, ainsi que leur suivi de formation.

Les professionnels de l'accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace et ses opérateurs, pourront concrètement via ce portail internet :

- Disposer d'un accès aux données principales du dossier de l'individu, afin d'améliorer son positionnement en formation et le suivi de son parcours de formation grâce aux informations utiles à son reclassement : profil, parcours, projet personnalisé d'accès à l'emploi,
- Positionner les individus sur des formations dans les conditions décrites en annexe pour les utilisateurs non membres du Service Public de l'Emploi,
- Consulter en temps réel les places disponibles, ainsi que les financeurs associés,
- Prendre rendez-vous en ligne,
- Partager directement l'information avec les autres prescripteurs, susceptibles d'accompagner l'individu au cours de son parcours de formation et l'organisme de formation,
- Suivre un individu tout au long de son parcours de formation.

Dans sa phase expérimentale, la plateforme a pu être testée par trois départements pilotes (Alpes Maritimes, Indre et Loire, Nord). Ces premiers utilisateurs ont estimé à 82 % que OUIFORM facilitait le positionnement en formation. Une première évaluation de l'efficacité de l'outil pourra être menée grâce au nombre de BrSa positionnés en formation via la plateforme et valorisée dans la politique d'insertion comme « reprise d'activité ou d'emploi » rémunérée ou non.

L'accès à l'outil OUIFORM est conditionné à la signature de deux conventions. La première entre Pôle emploi, la DREETS et la CeA pour initier le processus conventionnel et organiser les échanges, la seconde entre la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace pour adhérer à la plateforme.

Il est précisé qu'une articulation (interopérabilité) avec le système d'information SPIE de la Collectivité européenne d'Alsace est à l'étude entre la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace pour un suivi global du parcours.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention d'association entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Région, la DREETS et Pôle Emploi relative à l'engagement des partenaires autour de l'outil OUIFORM et jointe en annexe au présent rapport,
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention d'adhésion entre la Collectivité européenne d'Alsace, la DREETS et Pôle Emploi relative aux modalités de mise à disposition de l'outil OUIFORM et jointe en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY